



ABONDANCE

IMMOBILIERE

BARÈME DES HONORAIRES AU 01/04/2017



VENTE HABITATION	
0 € à 100 000 €	9 % TTC
100 001 € à 400 000 €	5 % TTC
400 001 € à 900 000 €	4 % TTC
900 001 €	3 % TTC

VENTE TERRAIN	
Sur toutes les transactions	10 % TTC

VENTE PROFESSIONNELLE	
Sur toutes les transactions	10 % TTC

LOCATION HABITATION	
À charge locataire	5 % TTC du loyer annuel
À charge propriétaire	5 % TTC du loyer annuel
<i>Répartition des 10 % : 5 % état des lieux / 1 % visites / 4 % contrat de location</i>	

LOCATION PROFESSIONNELLE	
Sur toutes les transactions	20 % TTC du loyer annuel

CONFIEZ-NOUS UN MANDAT EXCLUSIF, le montant des diagnostics vous est remboursé en cas de vente par nos soins lors de l'acte authentique.

